

## LA SITUATION ACTUELLE

Une des stratégies bien connues pour éviter de payer des taxes et impôts est d'utiliser d'autres entreprises comme écran ou prête-noms. Cela crée des structures de propriété complexes et il devient difficile de savoir qui, ultimement, possède réellement une entreprise. Il est trop facile, en ce moment, de camoufler les réels propriétaires d'une entreprise en en créant d'autres à numéros ou des dérivés qui agissent comme intermédiaires.

Par exemple, le bar de quartier la *Sainte-Boisson* est enregistré au registre des entreprises sous le nom 9999-2222 Québec inc. Lorsque l'on consulte le registre, on peut y voir que son directeur est Georges Tremblay, le gérant, et que le premier actionnaire est une autre compagnie à numéro, le 9999-2222 Québec inc. Mais qui possède vraiment le bar? On peut certes faire des recherches sur cette autre compagnie à numéro, mais elle aussi peut être détenue par une compagnie. Puisqu'actuellement le registre indique seulement l'actionnaire le plus important, on ne pourra connaître qu'un des propriétaires, s'il y en a plus d'un. De surcroît, si l'entreprise appartient à une autre entreprise, qui est immatriculée à l'extérieur du Canada, alors impossible de remonter plus haut.



**« Il est trop facile, en ce moment, de camoufler les réels propriétaires d'une entreprise en créant d'autres entreprises à numéros ou des dérivés qui agissent comme intermédiaires. »**

**LE COLLECTIF ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX A DÉPOSÉ UN MÉMOIRE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, POUR UN REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS, AFIN DE RENFORCER LA TRANSPARENCE DE LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE DES SOCIÉTÉS AU CANADA.**

**Pourquoi un registre des bénéficiaires effectifs ?**

**ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX**

## **MAIS... QU'EST-CE QU'UN REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS!?**

La situation actuelle complique bien évidemment le travail des agences de revenus pour récupérer les taxes et impôts, mais également celui des policiers comme, par exemple, lorsqu'il est question de savoir si le crime organisé se cache derrière une entreprise de culture du cannabis. C'est également très difficile pour les journalistes, les groupes de la société civile et les citoyens de pouvoir dénoncer des situations aberrantes.

Le registre des bénéficiaires effectifs (RBE) a pour but de régler, en partie, le problème de la transparence des entreprises privées. Un tel registre serait public et obligerait les entreprises à divulguer l'identité de la personne physique qui bénéficie des activités de l'entreprise.

## **ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX DEMANDE :**

- que le registre inclue l'obligation de divulguer l'information pour toute personne qui possède au moins 10 % de l'entreprise;
- que ce registre soit public et gratuit afin de permettre aux médias, chercheurs et lanceuses d'alertes d'avoir accès à l'information;
- que le registre s'applique aux sociétés comme aux fiducies;
- que des sanctions dissuasives et exemplaires soient mises en place en cas de non-respect de la divulgation.

## **LE REGISTRE PERMETTRA-T-IL AUX GOUVERNEMENTS DE RÉCUPÉRER UNE PART DES 8 MILLIARDS DE DOLLARS QUI SONT PERDUS CHAQUE ANNÉE DANS LES PARADIS FISCAUX?**

Oui. En identifiant qui bénéficie des activités d'une entreprise, on peut lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et le blanchiment d'argent. Le RBU public donne aussi confiance à la population en imposant une exigence élevée de transparence aux entreprises et aux entités juridiques assujetties.

## **ON FONCE! ON AVANCE!**

---

Les gouvernements du Québec et du Canada ont déjà fait preuve d'une certaine ouverture à mettre en place un tel registre.

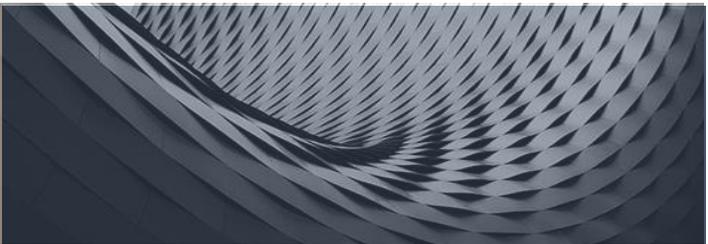
Un [mémoire](#) a également été déposé, par le Collectif Échec aux paradis fiscaux en décembre dernier au gouvernement du Québec, pour l'instauration d'un registre des bénéficiaires effectifs.

Lors de l'annonce du budget 2020, le 10 mars dernier, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un registre public des bénéficiaires effectifs assujettissant les entreprises et les fiducies. [EPF a salué cette initiative](#). Nous espérons que le gouvernement du Québec gardera le cap pendant la reprise économique.

# **CEPENDANT, LE RBE NE SUFFIT PAS! D'AUTRES MESURES DOIVENT ÊTRE MISES EN PLACE :**

---

- La signature d'accords pays par pays;
- La réglementation des prix de transfert;
- La mise en place d'un taux d'imposition minimal.



**EN CE SENS, LE COLLECTIF  
ÉCHEC AUX PARADIS FISCAUX  
CONTINUE SON TRAVAIL AFIN  
DE METTRE FIN AU SCANDALE  
DU RECOURS AUX PARADIS  
FISCAUX PAR LES PLUS  
FORTUNÉS ET LES  
MULTINATIONALES, TANT AU  
QUÉBEC QU'AU CANADA.**

---

